



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Séгур Imagerie – planning et mise en œuvre vague 1 et vague 2

14 avril 2023



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Ordre du jour

1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation
2. Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)
3. Focus DRIM



Ordre du jour

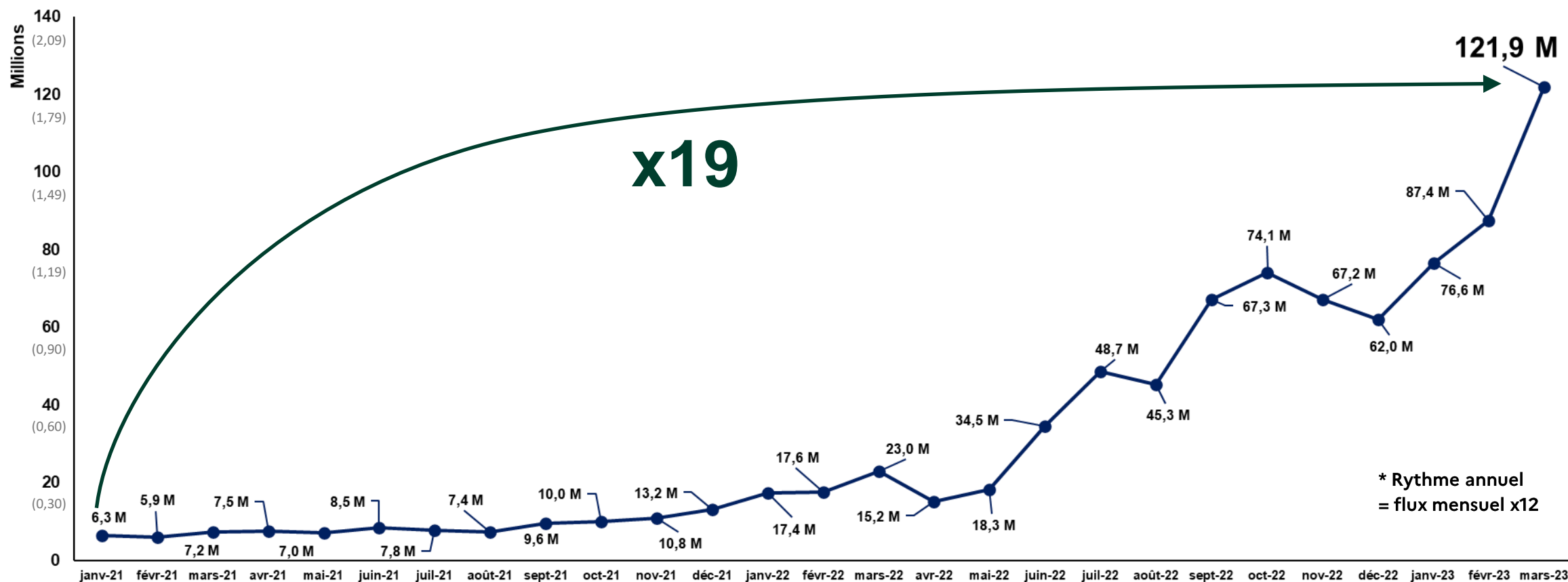
1. **Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation**
2. Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)
3. Focus DRIM



Point sur l'alimentation de Mon Espace Santé

→ Forte accélération des flux, 50% de la cible atteinte

Flux de documents mis à disposition en rythme annuel* dans mon espace santé
(+ Flux de document par habitant en rythme annuel)



La transparence sur le suivi du Ségur numérique : <https://esante.gouv.fr/segur/transparence>

Le ressenti sur le terrain



Des patients

Déjà **12%** de patients ayant activé Mon espace santé, une dynamique à poursuivre !

De nombreux retours positifs des patients recevant leurs documents via MES



Des professionnels de santé

Pleinement inscrits **dans la dynamique**

Rencontrant des **difficultés d'usage** : bugs, trop nombreux clics (notamment INS et DMP)



Des éditeurs de logiciels

Déploiements complexes en structures (biologie, radiologie, hôpital) → **Délais**

De vraies difficultés opérationnelles → **Plusieurs correctifs nécessaires**

Un moment charnière pour la poursuite du programme



**Optimisme
et confiance**

Programme **hors norme** sans équivalent.
Résultats visibles et solides.



Remerciements

Merci aux professionnels de santé pleinement engagés !
Merci aux éditeurs et aux équipes fortement mobilisés !
Merci aux équipes internes ! ANS, CNAM, CNDA, GIE-SV, ASP, ARS, Grades, CIS...



Transparence

Maintien de la **communication "parler vrai"**.
Réalisme face aux difficultés rencontrées.



Détermination

Actions programmées, **engagements pris**.
Suivi des dossiers, ne **rien lâcher**.

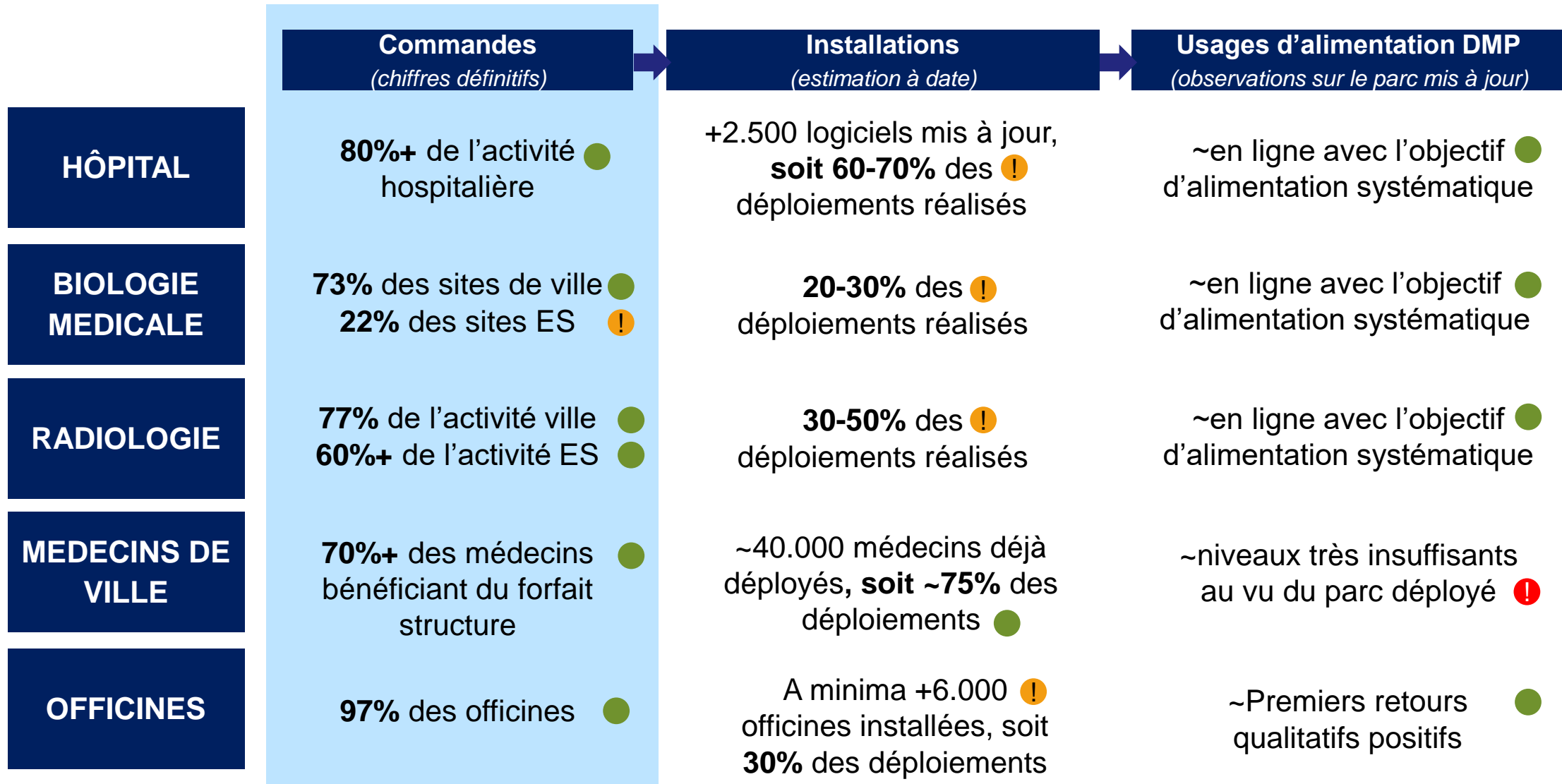
Ordre du jour

1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation
2. **Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)**
 - i. **Dénouement de la vague 1 sanitaire**
 - ii. Construction de la vague 2 sanitaire
3. Focus DRIM



Dénouement de la vague 1 sanitaire

Où en est-on aujourd'hui ?



Au total, un engagement d'environ 160 M€ sur la vague 1 sanitaire SONS

Dénouement de la vague 1 sanitaire

En résumé : nous y sommes presque !

Une très forte mobilisation des industriels pour développer/corriger/stabiliser les solutions Ségur

De très nombreuses installations déjà confirmées en quelques mois, en ville comme à l'hôpital

Des professionnels de santé qui s'approprient progressivement les usages, avec **une alimentation de Mon espace santé qui s'accélère presque partout**



Un **décal supplémentaire nécessaire** pour finaliser « sereinement » les déploiements

Des réponses fortes et rapides à apporter sur le couloir Médecins de ville, pour améliorer la satisfaction des médecins et leur niveau d'alimentation de Mon espace santé

Dénouement de la vague 1 sanitaire : 3 enjeux pour réussir !

- 1** Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes
- 2** Fluidifier la réception des prestations
- 3** Sécuriser le cadre opérationnel et contractuel des prestations

Dénouement de la vague 1 sanitaire : 3 enjeux pour réussir !

1

Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes

1. Nouvelle date pour finaliser les prestations Ségur et délai supplémentaire pour finaliser les vérifications et formalités ASP
2. Traduction réglementaire (modification des AF)
3. Traduction opérationnelle (nouveau jalon et attestation)

2

Fluidifier la réception des prestations

3

Sécuriser le cadre opérationnel et contractuel des prestations

Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes



1. Nouvelle date pour finaliser les Prestations Ségur et délai supplémentaire pour finaliser les vérifications et formalités ASP

- Malgré l'engagement collectif et un niveau important de déploiements déjà réalisés, un **risque significatif de non livraison de prestations au 28/04** (délais de stabilisation de certaines solutions qui ont pu retarder certains déploiements)
- Un délai supplémentaire généralement nécessaire une fois la prestation livrée, **pour mener sereinement les opérations de vérification par l'ES/PS, et signer la VA**



Délai pour les Fournisseurs

Octroi d'un dernier délai pour la réalisation complète des Prestations Ségur (mesures réglementaires)

Délai pour les vérifications ES/PS

Octroi d'un délai dédié à la vérification des prestations et à la réalisation des formalités ASP (mesures réglementaires)

- Prestation à finaliser impérativement au 20 septembre**, A cette date, le Fournisseur doit **soit** avoir déposé sa demande de solde, **soit** avoir notifié l'achèvement de sa prestation à l'ASP

- Une fois la prestation livrée, le Client final doit mener les opérations de vérification, et **lever les éventuelles réserves jusqu'à la signature de la VA**, lorsque celle-ci est exigée
- Dans tous les cas, la demande de solde doit être déposée à l'ASP **au plus tard le 14 décembre à 14h**

*NB : la très grande majorité des prestations devraient être livrée **d'ici l'été***

Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes



2. Traduction réglementaire (modification des AF)

Modifications des sections 2

Tous SONS Sanitaire →
(sauf LOINC 31 Octobre 2023)

[Nouveau Jalon]
20 septembre 2023, ci-après **Date de fin des Prestations Ségur**

Fin de la période de réalisation des Prestations Ségur par les Fournisseurs. A cette date, le Fournisseur doit soit avoir déposé sa demande de solde, soit avoir envoyé son attestation de fin de Prestation, selon les modalités présentées à la section 6.2.

Tous SONS →

[Décalage Jalon existant ex-28 avril 2023]
14 décembre 2023 14h00, ci-après **Date de clôture**

Fin de la période de réception des demandes de paiement (solde). Toute demande de paiement du solde postérieure à cette date est irrecevable.

Les Prestations Ségur doivent impérativement être réalisées par les Fournisseurs avant **la Date de fin des Prestations Ségur**, et ce conformément au périmètre décrit à la section 4.3. Si le Fournisseur n’a pas été en mesure de déposer sa demande de paiement du solde avant cette date, il doit impérativement déclarer l’achèvement de sa Prestation Ségur auprès des pouvoirs publics, selon les modalités définies à la section 6.2.

Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes



2. Traduction réglementaire (modification des AF)

Modifications des sections 6.2

*Cas 1 : dépôt de la demande de paiement du solde **AVANT** la Date de fin des Prestations*

Idem modalités existantes

*Cas 2 : dépôt de la demande de paiement du solde **APRES** la Date de fin des Prestations.*

*Comme précisé à la Section 2, le Fournisseur doit impérativement avoir finalisé la Prestation Ségur avant la Date de fin des Prestations Ségur. **Un temps supplémentaire peut néanmoins s'avérer nécessaire** au Client final pour s'assurer de la bonne réalisation de la Prestation Ségur, ou pour procéder à la signature de la VA.*

En conséquence, si le Fournisseur n'est pas en mesure de déposer sa demande de paiement du solde avant la Date de fin des Prestations Ségur, il doit impérativement :

- **Déclarer aux pouvoirs publics l'achèvement de la Prestation Ségur**, sous la forme d'une attestation à remplir puis à déposer sur <https://segunum.asp-public.fr/segunum/contacter-assistance>, selon le modèle mis à disposition par l'Opérateur de paiement.*
- **Déposer ensuite sa demande de paiement du solde** auprès de l'Opérateur de paiement, selon les mêmes modalités que dans le Cas 1, impérativement avant la Date de clôture.*

Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes

2. Traduction opérationnelle (nouveau jalon et attestation)

- Mise en ligne du modèle d'attestation
- Mise en ligne du formulaire de transmission de l'attestation
- Une attestation par demande de financement
- Cas particulier des commande multi-clients → cocher la case
- Cas d'absence des attestations avant le 20 septembre alors que demande de solde conforme mais déposée après le 20 septembre

Attestation de fin des Prestations Ségur

Attestation à renvoyer uniquement avant le 20/09 inclus pour les commandes Ségur dont le dépôt du dossier de demande de solde auprès de l'ASP interviendrait après le 20 septembre 2023 via le formulaire de contact du Portail SEGURNUM ASP

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Représentant de :

- Dénomination Sociale Fournisseur
.....
- N° Administratif ASP (N° de la demande de financement)
.....

Atteste de la bonne fin des Prestations Ségur dans les conditions définies par l'AF associé.

Cocher la case si nécessaire :

Je précise ici qu'une partie des clients rattachés à la demande de financement n'ont pas pu bénéficier des prestations Ségur dans le délai imparti.

A, le Signature

Dénouement de la vague 1 sanitaire : 3 enjeux pour réussir !

1 Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes

2 Fluidifier la réception des prestations : clarifier les modalités de demandes de solde

=> Suppression de la mention « avec INS qualifié » dans les conditions d'envoi via MSS dans les couloirs Radiologie, Hôpital, Biologie

3 Sécuriser le cadre opérationnel et contractuel des prestations

Fluidifier la réception des prestations : clarifier les modalités de demandes de solde



Mesures portant sur les conditions de réception des prestations :

- Couloirs Radiologie, Hôpital, Biologie : Suppression de la mention « avec INS qualifiée » dans les conditions d'envoi via MSS.

Dénouement de la vague 1 sanitaire : 3 enjeux pour réussir !

1 Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes

2 Fluidifier la réception des prestations

3 **Sécuriser le cadre opérationnel et contractuel des prestations**

1. Mieux informer les clients et anticiper les difficultés
2. Résorber les situations de doubles commandes de prestations Ségur
3. Mentions de réserves dans les VA et signature des VA par les Clients

Sécuriser le cadre opérationnel et contractuel des prestations

2. Traitement des situations de doubles commandes de prestations Ségur

- **Rappel du principe d'unicité** de la Prestation Ségur (une seule demande de financement par Client final par SONS).
- **Près de 1340** dossiers identifiés en situation de doublons identifiés à la fermeture des guichets et ayant donné lieu à un rejet de la 2^de demande déposée.
- A fin mars 2023 :
 - **650** dossiers sans réaction du Fournisseur ayant eu le rejet
 - **420** situations résolues
 - **270** en cours de résolution



Mesures de résorption du stock de dossiers

Une campagne spécifique de relance auprès des éditeurs qui ne se sont pas manifestés avec délai de 10 jours ouvrés maximum pour réaction.
Médecine de Ville : 30 mars, Hôpital : 6 avril, Officines : 13 avril, Radiologie : 20 avril

Mesures particulières pour les couloirs Rad et MDV :

- **RAD – Pré-identification des situations sans impact sur le montant du financement.** L'éditeur doit alors modifier sa demande via le portail ASP sans modification des pièces justificatives.
- **MDV : sans annulation d'un des deux éditeurs, le PS est sollicité** pour confirmer son choix sous 8 jours.

Objectif : sécurisation de l'ensemble des commandes concernées à fin mai 2023

Mesures concernant l'anticipation des difficultés

- La nécessité d'organiser le **suivi rapproché des projets de mise à jour Ségur non encore finalisés**

- Un besoin d'encadrer les situations où le Fournisseur n'est pas en mesure d'honorer la commande dans le calendrier réglementaire, **en particulier pour empêcher toute tentative de refacturation vers l'ES/PS**

- **Mesure réglementaire** : obligation pour tous les éditeurs n'ayant pas encore livré **au 28 avril** (et au 15 juin en Médecine de ville & Pharmacie), de **confirmer avec leur client une date ferme** de finalisation de la prestation, cohérente avec le nouveau calendrier réglementaire
 - Organisation de **points de suivi réguliers Client / Fournisseur** jusqu'à livraison complète de la Prestation Ségur
 - **Suivi renforcé par les pouvoirs publics** de l'avancement des derniers déploiements, en lien étroit avec les fédérations
 - Possibilité pour les ES/PS de signaler leurs difficultés auprès des **ARS / GRADeS / CIS**
-
- **Rappel** : les Prestations Ségur commandées par les ES / PS ont **vocation à être honorées par les éditeurs** ; de son côté, l'ES/PS doit **se rendre disponible pour la réalisation de la prestation**, dans un calendrier cohérent avec les impératifs réglementaires
 - **Mesure réglementaire** : dans le cas où le Fournisseur ne **serait pas capable d'honorer la commande de Prestation Ségur** dans le calendrier réglementaire, alors **il doit en informer sans délai le Client final et l'ASP**
 - Cette situation ne peut **en aucun cas donner lieu à une compensation financière supportée par le Client final.**
 - Elle peut en outre provoquer l'application au Fournisseur des **éventuelles pénalités prévues au contrat** liant le Fournisseur et le Client final, par exemple pour rupture abusive du contrat.

Récapitulatif des mesures clés

- Selon les couloirs, de **30 à 75% des prestations sont déjà finalisées à ce jour** ; la quasi-totalité des Prestations Ségur restantes **seront finalisées d'ici l'été**
- **Les Fournisseurs n'ayant pas encore livré doivent :**
 - **Confirmer avec leur client une date ferme de finalisation** : dès fin avril pour l'hôpital, la biologie et la radiologie, et à mi-juin pour la médecine de ville et la pharmacie
 - **Finaliser la Prestation Ségur au plus tard au 20 septembre 2023** (et au plus tard le 31 octobre 2023 pour les prestations LOINC). A cette date, les APIv1 DMP et la TD0.0 seront décommissionnées.
- Les vérifications par les ES/PS peuvent se poursuivre au-delà ; **dans tous les cas, les demandes de solde doivent être déposées au plus tard le 14 décembre 2023 14h**

Ordre du jour

1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation
2. **Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)**
 - i. Dénouement de la vague 1 sanitaire
 - ii. **Construction de la vague 2 sanitaire**
3. Focus DRIM



Les ambitions et objectifs de la vague 2

 **La vague 2 n'est pertinente qu'après une vague 1 réussie !** 

La vague 2 complète le socle technologique de la vague 1

Faciliter la consultation de l'information disponible dans Mon espace santé par les professionnels

Faciliter l'intégration des documents médicaux reçus par MSSanté

Renforcer la sécurité des systèmes d'information

L'évolution du périmètre intégré dans la vague 2

Nouveaux dispositifs :

- Professions médicales et paramédicales
- Diffusion des images médicales (DRIM)

Périmètre du **RIS étendu à la médecine nucléaire**

Pas de nouveau dispositif de financement dédié :

- Aux mises à jour du RI (hôpital)
- Au transcodage LOINC

Les évolutions technologiques embarquées en vague 2

(Sélection, liste non exhaustive)

Usage systématisé de Pro Santé Connect (usage de la CPS dématérialisée)

- Pour la connexion aux logiciels
 - Pour l'accès aux téléservices (INSi, Ordonnance numérique etc...) et à MES depuis le logiciel
 - Pour la connexion aux boîtes aux lettres MSSanté depuis le logiciel
 - Pour la connexion à Ameli Pro
- Simplification de l'usage et temps de réponse améliorés +++

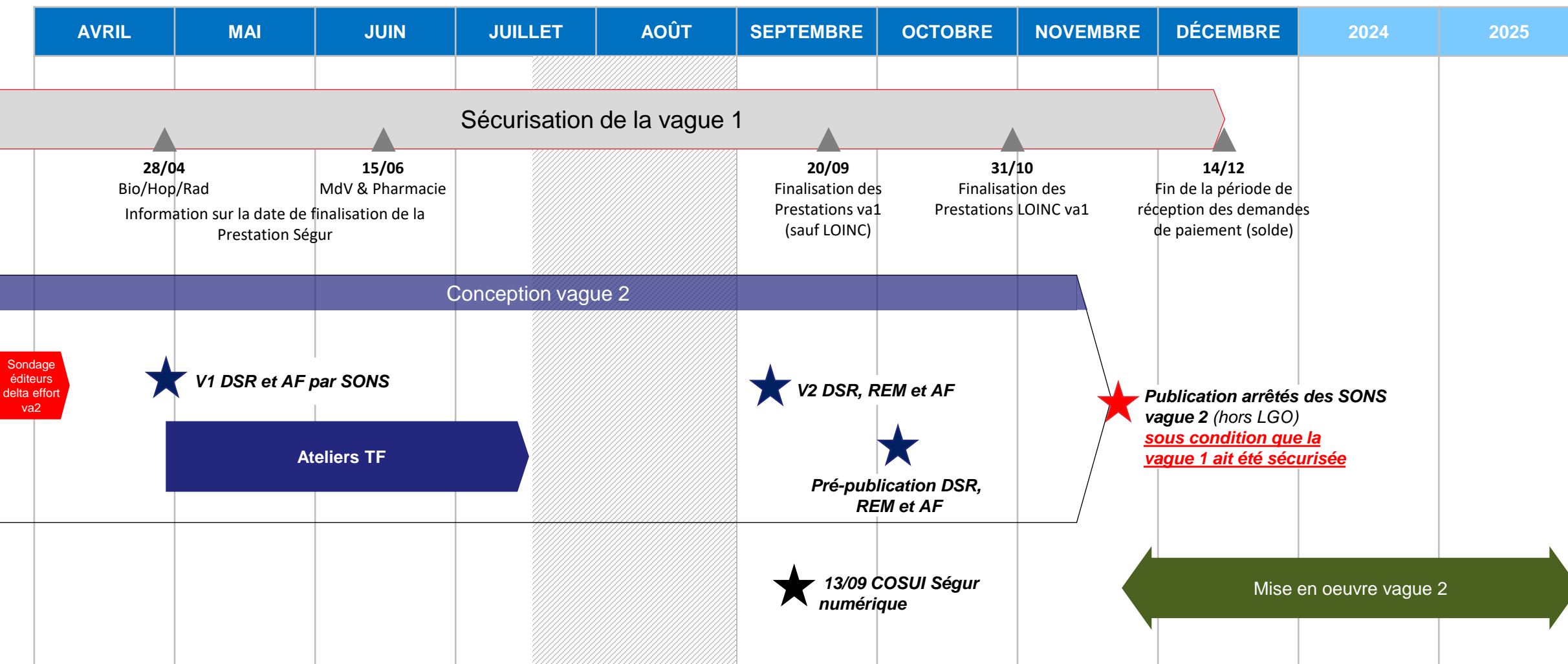
Interopérabilité des BAL MSSanté du marché avec les logiciels grâce à la standardisation des interfaces

Création du réseau DRIM : diffusion des examens d'imagerie au patient et au professionnel correspondant

[ICI](#) la version consolidée à date de l'ensemble des référentiels d'exigences

En annexe, le tableau répertoriant l'ensemble des référentiels utilisés en vague 2 (majoritairement disponibles)

Le nouveau calendrier prévisionnel vague 2



Amélioration du parcours éditeurs en vague 2 grâce aux apprentissages de la vague 1

Thème

Axes d'amélioration remontés suite à la vague 1

Solutions proposées pour la vague 2

Communication

Un **impact de la communication amoindri** en raison de canaux multiples et d'une **stratégie de communication perfectible**

Mettre en œuvre une communication **mieux ciblée et renforcer l'effort de transparence** à destination de l'écosystème

Accompagnement

Un **manque de lisibilité des points de contacts** pour l'écosystème éditeur et des **délais de réponse aux sollicitations inégaux**

Améliorer l'organisation et les processus de gestion du support et de l'accompagnement au global Ségur (support, référencement, CPE, support ASP, etc.)

Outillage

Une **multiplicité des outils employés** et un manque d'adéquation avec les besoins programme

Référencement : un nouvel outil pour la vague 2

COSUI #7 – Ordre du jour

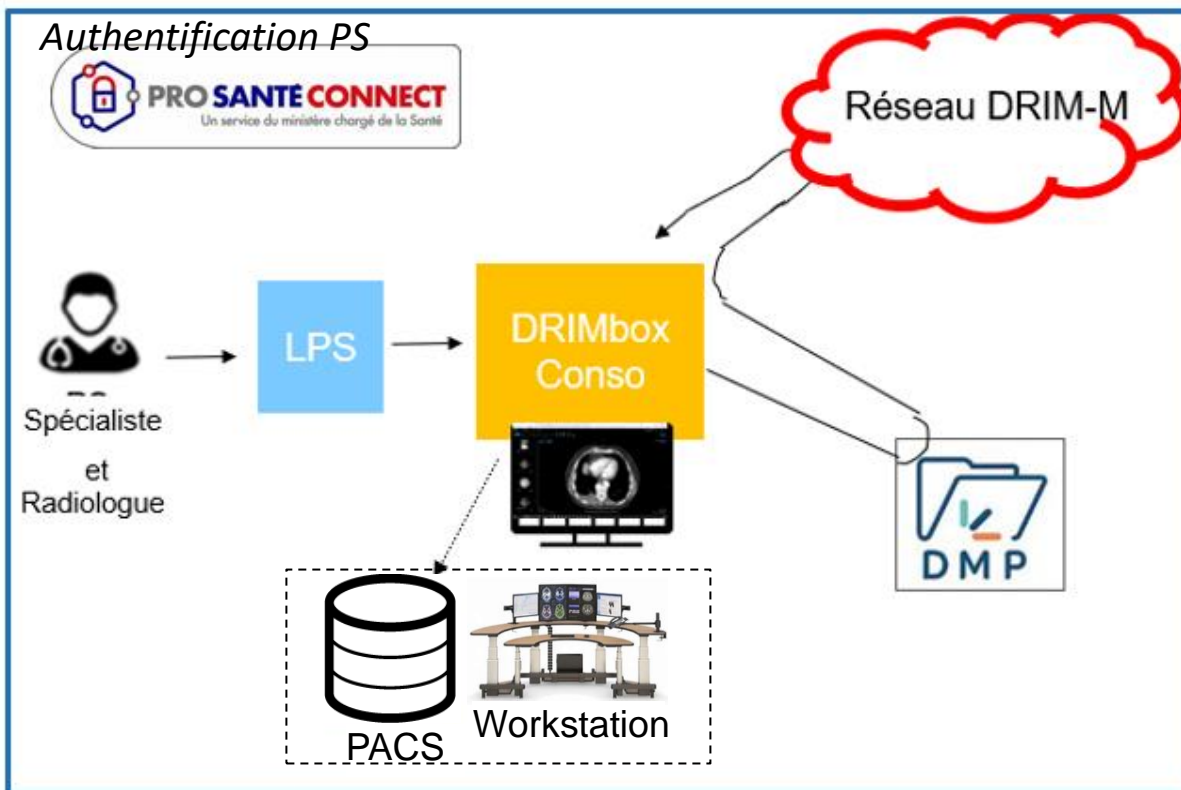
1. Rappel des ambitions du Ségur numérique et point de situation
2. Le financement des mises à jour des logiciels des professionnels de santé (SONS)
3. Focus DRIM



1. Rappel des deux cas d'utilisation du service DRIM-M

Pour les PS exploitants de l'imagerie, spécialistes et radiologues

Visualiser **et/ou** importer un ou plusieurs examens dans son environnement d'imagerie afin de réaliser des **comparaisons et du post-traitement**

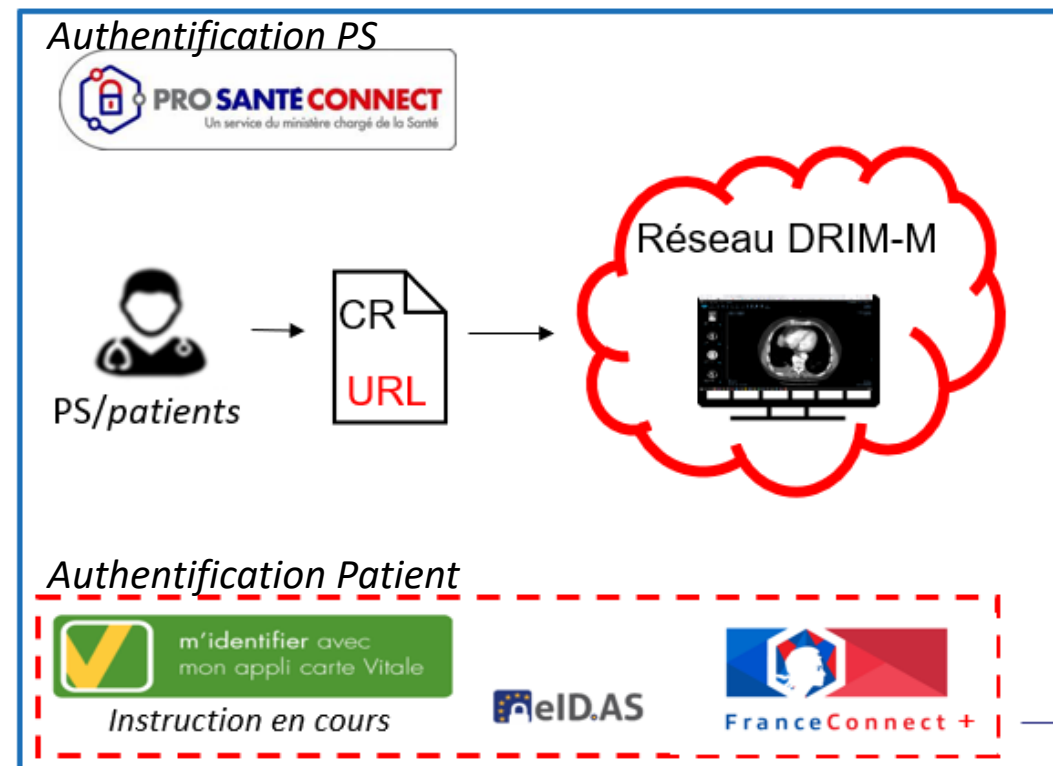


LPS: Logiciel des Prof. de Santé

Pour les médecins demandeurs, tout professionnel de santé accédant au CR d'imagerie et/ou patients

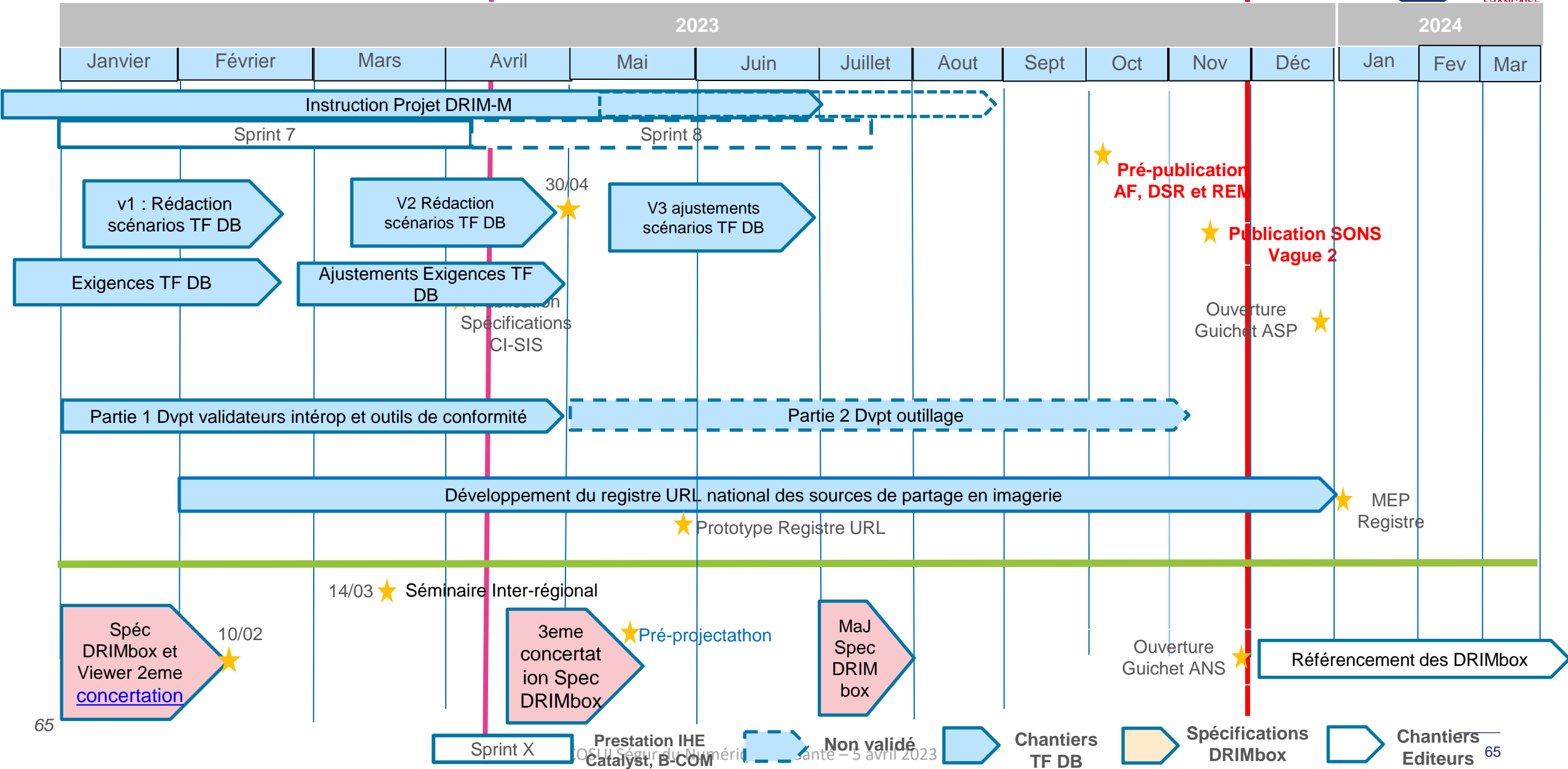
Visualiser un examen à partir d'un lien dans le compte-rendu d'imagerie.

**Pas besoin de DRIMbox côté Consommateur*



2. Planning prévisionnel DRIM-M au 12/04

Dates prévisionnelles à partir de mars 2023, susceptibles d'être modifiées



📅 Sprint X
👤 Prestation IHE Catalyst, B-COM
🚫 Non validé
🏗️ Chantiers TF DB
📄 Spécifications DRIMbox
🏗️ Chantiers Editeurs

4. Sujets Connexes

Instruction technique

- **Authentification du patient** au réseau DRIM-M afin de consulter ses images via un lien présent dans le CR
- **Authentification mutuelle entre une DIRMbox Source et une DRIMbox Conso** pour permettre la consultation des images via un KOS
- **IOCM**: permettre la suppression des KOS dans le DMP lorsque les images dans le PACS Source ont été modifiées ou supprimées.
- **Test des performance**: permettre un affichage des images en un temps acceptable du point de vue utilisateur
- **Guide d'exploitation**: recommandations pour les éditeurs lors de l'implémentation et déploiement des DRIMbox chez leurs clients. Recommandation pour les PS lors de l'utilisation du service DRIM-M

Gouvernance du projet DRIM-M

- Mise en œuvre **registre national de distribution d'URL**. Prototype à construire au mois de mai 2023
- Mise en œuvre d'un **support national** au fonctionnement du réseau DRIM-M

Evènements

- Pre-projectathon DRIM-M (9 au 11 mai 2023): Tests des premiers développement DRIMbox de quelques éditeurs
- Preparation du projectathon national ANS (septembre 2023): Tests coordonnés de tout le périmètre DRIM-M



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI !